

## R.P.I. Bommes - Pujols sur Ciron

### Compte-rendu du Conseil d'École

mardi 12 novembre 2013

#### **Présents :**

Municipalités

M. Clavier, Mme Darmaillacq,

S.I.R.P.

Mme Héland, M. Lucbert

Enseignants

Mme Ardillier, M. Coste, Mme Delmas, Mme Prevost,  
M. Pouyanne, Mme Roulet, Mme Yvorel

Employés du SIRP

Mme Birepinte, Mme Saivin

Parents d'élèves Bommes

M. Chassagne, Mme Rieux

Parents d'élèves Pujols

M. Arnaboldi, M. Lecouvé, Mme Thomas

P'tits Cirons Verts

Mme Servant

#### **Excusés :**

Mme Barbier (IEN), M. Laurans (maire de Bommes)

**OUVERTURE DE SÉANCE : 18h30**

### **DÉLIBÉRATION POUR TENUE COMMUNE DES CONSEILS D'ÉCOLE DES DEUX ÉCOLES DU RPI**

- Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011 qui oblige chacune des écoles à organiser des élections de délégués de parents d'élèves au conseil d'école, il a été voté à l'unanimité par le bureau de chaque école que les prochains Conseils d'École se tiendront en commun. Deux procès verbaux ont été signés par chaque Conseil d'École et sont disponibles auprès des directeurs.

### **PRÉSENTATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ÉLUS**

- Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le 12 octobre dernier.  
Ont été élus :

#### **Bommes :**

Titulaires : Mme Creton, M. Chassagne

Suppléants : Mme Rieux, M. Guerry

#### **Pujols sur Ciron :**

Titulaires : Mme Thomas, M. Arnaboldi, Mme Daunis

Suppléants : M. Lecouvé

### **PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE**

#### **Bommes :**

**CE1-CE2 :** Mme Sandrine Yvorel, directrice de l'école ;

**CM1-CM2 :** Mme Sophie Delmas (lundi, mardi, mercredi) ;  
M. Richard Pouyanne (mercredi, jeudi, vendredi)

#### **Pujols sur Ciron :**

**PS-MS** : Mme Carine Ardillier ;

**MS-GS :** Mme Muriel Prevost ;

Mme Nathalie Casaucau-Roulet, titulaire de la classe de MS-GS,  
déchargée pour faire occitan sur les écoles du secteur de Langon ;

**CP-CE1** : M. Florent Coste, directeur de l'école.

#### **Intervenants extérieurs :**

Céline Marty, intervenante en EPS, pour les classes du CP au CM2 ;

Christian Flages, intervenant en informatique, de la GS au CM2.

## **RENTREE 2013-2014 : EFFECTIFS DES ÉCOLES**

- Les effectifs sont de 67 élèves à Pujols et 52 élèves à Bommès soit un total de 119 élèves sur le RPI. Ces effectifs sont en légère diminution par rapport à l'année dernière. La répartition au sein des deux écoles est la suivante :

PUJOLS S/ CIRON						BOMMES			
Classe de Mme Ardillier		Classe de Mme Prévost		Classe de M. Coste		Classe de Mme Yvorel		Mme Delmas / M. Pouyanne	
PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
13	11	9	14	13	7	6	16	16	14
24		23		20		22		30	

## **PREVISIONS 2014-2015 : EFFECTIFS DES ÉCOLES**

- 9 enfants sont nés en 2011 sur les communes de Bommès et Pujols et pourront être inscrits à l'école. D'autres enfants sont cependant susceptibles de changer ces chiffres.

PUJOLS S/ CIRON						BOMMES			
Classe de Mme Ardillier		Classe de Mme Prévost		Classe de M. Coste		Classe de CE1- (CE2)		Classe CM1-CM2	
PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
9	13	0	20	14	7	6	13	16	16
22		20		21		19		32	

Cela ferait un total de 114 élèves. La classe de CM1-CM2 étant très chargées, les enseignants réfléchissent à une répartition qui pourraient alléger cet effectif. Une proposition sera faite lors du prochain conseil d'école.

M.Coste rappelle en particulier, que pour les élèves de l'école élémentaire, toute absence non justifiée au-delà de quatre demi-journées d'absence sera signalée.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES**

Le règlement des écoles a été révisé afin de prendre en compte les changements d'horaires suite à la réforme des rythmes scolaires. Il a été voté à l'unanimité.

M.Clavier évoque le souhait de mettre en place un règlement pour le temps périscolaire, afin d'éviter toute confusion avec le règlement des écoles.

## **PPMS / SECURITE**

M. Coste a présenté le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) élaboré pour l'école. Il consiste, en cas de problème majeur (inondation ou glissement de terrain), à mettre tous les enfants en sécurité dans une salle de confinement. A Pujols, il s'agit du restaurant scolaire. Des fiches de poste définissent par ailleurs le rôle de chaque adulte de l'école dans ces cas d'urgence. Ce PPMS est élaboré en fonction des données de sécurité disponibles sur le site de la préfecture de la Gironde. Il sera publié sur le site Internet de l'école.

M. Clavier émet une réserve concernant le risque d'inondation sur la commune de Pujols sur Ciron et signale que la commune ne disposait pas de plan Communal de Sauvegarde (PCS), non obligatoire.

Pour Bommès, Mme Yvorel a signalé qu'elle ne disposait d'aucun plan de l'école afin de terminer la rédaction du PPMS. La mairie a été sollicitée afin d'obtenir au plus vite ces documents.

### **Incendie :**

- A Bommès, Mme Yvrel a signalé qu'aucun plan d'évacuation en cas d'incendie n'était présent dans l'école. M. Coste s'est étonné que la commission de sécurité n'ait pas relevé le problème lors de son dernier passage. M. Lucbert a annoncé qu'il signalerait le problème à la mairie et lors de la prochaine commission de sécurité.
- A Pujols, M. Coste a rappelé que suite à l'exercice incendie effectué l'année dernière, le trajet d'évacuation des élèves de maternelle semblait très compliqué (contourner le bâtiment, passer un portillon très étroit et fermé à clefs pour se retrouver dans la cour de l'école maternelle, enclavée). M. Lucbert signalera le problème lors de la prochaine commission de sécurité afin de revoir le trajet d'évacuation des élèves.
- Des exercices incendies auront lieu dans les deux écoles au mois de décembre.

### **NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2013-2014**

#### **Bommès :**

Mme Yvrel remercie le SIRP pour l'achat d'une nouvelle photocopieuse. Le budget de cet achat est d'environ 2050 €. M. Clavier précise que cet achat est financé au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, soit environ 60 % pour la commune de Pujols sur Ciron et 40 % pour la commune de Bommès.

Mme Yvrel demande au SIRP le déplacement du portail de l'école afin d'agrandir la cour et avoir accès aux toilettes sans sortir de l'école. Cette demande sera transférée par M. Lucbert à la mairie de Bommès.

Mme Delmas demande que les moquettes collées aux murs (qui servent à l'accrochage d'affiches) soient changées par d'autres matériaux. Ces moquettes sont âgées et des problèmes d'hygiène sont évoqués.

#### **Pujols sur Ciron :**

Des travaux importants ont été effectués au début d'année scolaire afin de raccorder l'école au tout-à-l'égout.

Les maîtresses de maternelle demandent également au SIRP l'installation d'un dispositif qui leur permettrait d'afficher des documents aux murs sans les dégrader. Il manque également un moyen de faire sécher les peintures en grand format, le séchoir installé dans la petite pièce de la salle de motricité étant d'une part limité à du A3 et d'autre part, la porte, très lourde et se fermant automatiquement ne permet pas un accès aisé avec des grandes feuilles. L'installation d'un bloque-porte a été évoquée.

Suites aux pluies des derniers jours, M. Coste signale l'inondation des deux cours, maternelle et élémentaire, ainsi qu'un préau de maternelle carrelé et donc glissant en cas de pluie. M. Clavier répond que le puisard récoltant les eaux de pluie est trop petit en cas de fortes précipitations et que le préau est équipé de dalles antidérapantes. Aucune solution n'est proposée pour l'instant.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Les directeurs des écoles ont rappelé les horaires de classe (disponibles dans le règlement intérieur) ainsi que les heures d'APC : le lundi et le jeudi de 15h20 à 15h50.

### **PROJET D'ÉCOLE**

M. Coste a rappelé l'intitulé et les objectifs du projet d'école qui s'étale sur la période 2011-2015 : "*Culture humaniste et scientifique au service de la maîtrise de la langue*". L'objectif principal est d'améliorer les compétences en maîtrise de la langue par le biais de projets d'actions et de rencontres entre les deux écoles et avec une collaboration plus étroite avec les partenaires locaux (Club Informatique, association SEME, CdC de Podensac, réseau lecture de la médiathèque...). Les thèmes choisis sont le patrimoine local (géographie, histoire, culture et langue occitanes), les sciences et l'art.

## **PROJETS PEDAGOGIQUES**

### **• PUJOLS SUR CIRON**

Les classes de Pujols continueront cette année leur travail sur le patrimoine local, le milieu proche et l'éducation à l'environnement.

#### 1/ le projet plantations

- le travail commencé l'année dernière autour des plantations dans l'école sera poursuivi. Ceci se fera toujours avec la participation de Jean-Pierre Chaudières.
- Le composteur construit en 2008-2009 sera également reconstruit. M. Clavier rappelle que la CdC de Podensac propose des composteurs à disposition des particuliers et des collectivités.

#### 2/ le patrimoine culturel local

- Après la découverte des paysages locaux, les élèves travailleront sur les paysages éloignés.
- La découverte de la musique et les danses locales sont au rendez-vous.

3/ éducation à l'environnement : les actions de tri des déchets des classes sont prolongées cette année. Depuis deux ans, l'école s'inscrit au sein du projet « Cartable Sain » qui sensibilise parents et enfants à la qualité des matériels et outils mis dans la trousse.

4/ projet lecture : en CP-CE1, un atelier lecture a été mis en place dans le cadre des APC. Un projet autour de la bande dessinée sera également mis en place au troisième trimestre. M. Clavier annonce qu'un projet lecture devrait se mettre en place au niveau de la CdC de Podensac en 2014, des sorties (prises en charge par la CdC) vers la nouvelle médiathèque seraient également envisageables.

### **• BOMMES**

#### 1/ patrimoine culturel local :

- à la découverte des vignes (partenariat engagé avec la Tour Blanche) ;
- danses traditionnelles, en collaboration avec Nathalie Roulet, maîtresse d'occitan ;

#### 2/ projet littérature/informatique/arts plastiques :

- classe de CE1/CE2 : création d'une BD ;
- classe de CM1/CM2 : création d'un roman photo ;

3/ projet informatique : création d'un blog d'école ;

4/ Liaison école de Bommes / Pujols : au travers d'un défi mathématiques accès sur la fabrication et la résolution de problèmes mathématiques ;

5/ éducation à l'environnement : mise en œuvre du tri des déchets en classe.

## **PROJET PISCINE**

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 n'iront pas à la piscine cette année. Les directeurs des écoles informeront les parents des prochaines dates de formation afin d'avoir plus d'IEB diplômés pour l'année prochaine.

## **INFORMATIQUE**

Comme les années précédentes, Christian FLAGES (président du Club Informatique de Pujols sur Ciron) Claude LOPEZ (enseignante à la retraite) encadrent les enfants, du CP au CM2 pendant les séances d'informatiques. Mme Yvoret et M. Coste ont annoncé qu'ils n'avaient toujours pas l'aval de l'inspection pour mettre en place les séances d'informatique. Les enseignants ont rappelé que les élèves doivent obtenir le niveau 1 du B2i (brevet d'informatique à l'école) à la fin du CM2.

## SORTIES USEP

- **PS-MS-GS** : l'organisation de rencontres avec les classes de maternelles de Budos, Balizac et Louchats est en cours ;
- **CP-CE1** : devrait faire deux rencontres avec les écoles de Budos et Saint Symphorien ;
- **CE1-CE2-CM1-CM2** : les classes de Bommes sont en attente de réponse d'écoles partenaires

Les dates de toutes ces rencontres ne sont pas encore connues.

## AUTRES MANIFESTATIONS :

- photos de classe : mardi 19 novembre 2013
- marché de Noël: vendredi 13 décembre 2013
- goûter de Noël à Pujols : jeudi 19 décembre 2013
- loto des écoles : vendredi 4 avril 2014
- carnaval : samedi 15 mars 2014
- kermesse : vendredi 27 juin 2014

## BILAN FINANCIER DES ÉCOLES

M. Coste a rappelé les trois sources de financement des écoles :

### **1/ le SIRP, qui met à disposition :**

- un budget de **66 €** par élève pour l'achat du matériel de classe (crayons, colles, cahiers, manuels et fichiers...) et fournitures administratives (papier, cartouches d'encre...).
- une somme de **10 €** par élève pour le livre et le goûter de Noël ;
- une somme de **1000 €** annuelle (reconductible d'une année à l'autre) pour aider au financement de transports scolaires lors de sorties exceptionnelles (sortie dans les Pyrénées l'année dernière par exemple).

### **2/ la coopérative (OCCE pour Pujols, USEP pour Bommes) :**

- les parents sont mis à contribution en début d'année pour une cotisation volontaire, mais également en cours d'année lors de manifestations comme le loto ou la kermesse. L'argent récolté sert à l'achat de matériel pédagogique (livres, jeux, fichiers ou matériel d'EPS) et à financer les sorties ou voyages scolaires. C'est grâce à cette participation des parents que des sorties scolaires peuvent être organisées.

Les directeurs rappellent qu'aucune cotisation supplémentaire n'est demandée aux parents en cours d'année (sauf sortie scolaire exceptionnelle avec nuitées).

#### **Rentrées 2012-2013**

<b>Coopérative USEP Bommes</b>		<b>OCCE Pujols sur Ciron</b>	
<i>Cotisations des parents :</i>	-	<i>Cotisations des parents :</i>	532 €
		<i>Photos :</i>	652€
<i>Loto des écoles:</i>	238 €	<i>Loto des écoles :</i>	387 €
<i>Kermesse :</i>	207 €	<i>Kermesse :</i>	592 €

#### **Rentrées 2013-2014**

<b>Coopérative USEP Bommes</b>		<b>OCCE Pujols sur Ciron</b>	
<i>Cotisations des parents :</i>	344 €	<i>Cotisations des parents :</i>	466 €

### **3/ l'association de parents des P'tits Cirons Verts :**

- qui, par le biais de manifestations festives et culturelles récolte des sommes qui sont partagées entre les deux écoles pour aider au financement des projets ou l'achat de matériel pédagogique. Mme Servant, présidente de l'association, a présenté la nouvelle organisation des Vendredis Gourmands ainsi que les projets de l'année : Marché de Noël, Carnaval...

## QUESTIONS DES PARENTS :

### 1- **Combien d'enfants sont inscrits au PEDT par école ?**

Réponses Mme Saivin : 35 enfants sur 52 pour Bommes

Réponse de Mme Birepinte : 53 enfants sur 67 pour Pujols

### 2- **Quel est le budget alloué pour les activités PEDT ? par enfant ? par école ?**

Réponses de MM. Lucbert et Clavier : Le coût de la mise en place du PEDT est d'environ 150€ par enfant et par an. Les subventions de l'état et de la CAF devraient s'élever aux alentours de 100 € par enfant. Un premier versement de cette subvention a été touché par le SIRP. Un second versement est attendu pour avril ou mai.

Par ailleurs, la commune de Pujols sur Ciron a accordé une somme de 2000€ au SIRP pour l'achat de matériel pour les PEDT.

### 3- **Serait-il envisageable de sécuriser les abords de l'école de Bommes ? : panneau signalétique ; passage pour piétons en face de la sortie pour rejoindre le parking en face de l'école, une interdiction de stationner au sol.... Comme cela est fait à Pujols.**

Ce point concerne la mairie de Bommes, non représentée. M. Lucbert se charge de faire remonter l'information.

### 4- **Serait-il possible de mettre à disposition la salle à côté de la mairie de Bommes pour les activités PEDT de l'école de Bommes ?**

Ce point concerne la mairie de Bommes, non représentée. M. Lucbert se charge de faire remonter cette demande auprès du maire de Bommes.

### 5- **Capacité d'accueil de la garderie (pièce) de Pujols ? Comment se passe le temps de garderie ? Dedans, dehors ? prise du goûter.....**

Réponse de Mme Birepinte : à Pujols sur Ciron, les enfants sont dans la cour (sous le préau en temps de pluie) jusqu'à l'arrivée de la navette. A partir de 17h00, selon les conditions météorologiques, les enfants peuvent jouer dehors ou dans la salle de garderie, encadrés par l'animatrice de l'ALSH de Preignac. La capacité de la garderie est de 14 enfants.

### 6- **Résultat du questionnaire remis aux parents concernant la Réforme des Rythmes Scolaires :**

- de nombreux parents (parmi ceux qui ont répondu au questionnaire) semblent opposés à cette réforme ;
- ils estiment, pour la plupart, que leurs enfants sont beaucoup plus fatigués qu'auparavant et de ce fait moins concentrés en classe, que les enfants n'ont pas envie de faire leurs devoirs le soir en rentrant car ils sont épuisés, que les enfants n'ont plus de repères (horaires changeant et mercredi matinée uniquement) et que les journées sont trop longues et trop chargées (certains jours, les enfants ont sport à l'école + en PEDT la même journée),
- certains parents vont boycotter le mercredi matin pour permettre à leurs enfants de dormir et de faire tranquillement leurs devoirs avant de faire leurs activités le mercredi après-midi comme cela était jusqu'à la mise en place de la réforme.

Sur ce dernier point, M. Coste et Mme Yvrel, ont rappelé la loi et l'obligation de scolarisation des enfants. Les enfants dont les parents « boycottent » certaines journées d'école seront marqués absents et signalés à l'inspection dès la quatrième 1/2 journée d'absence. Par ailleurs, les enseignants ne répondront pas favorablement aux parents « boycottant » l'école et demandant aux enseignants de leur fournir le travail à récupérer.

### 7- **APC**

- a. se fait les jours des PEDT et certains enfants ne rejoignent les ateliers simplement pour 1/2h. Comment l'activité PEDT va-t-elle être facturée ?

Réponse de Mme Birepinte : lorsque les enfants rejoignent leur atelier après l'APC, seules les 30 minutes effectuées sont facturés.

- b. selon l'atelier proposé lors des PEDT, les enfants faisant partie du groupe d'APC ne peuvent pas forcément participer à l'activité lorsqu'ils arrivent car celle-ci a déjà commencé. Ces enfants restent donc sur le côté à regarder les copains....Ce n'est pas normal

*M. Coste annonce qu'il emmène lui-même les enfants à leur atelier (au city-stade, au foyer rural ou en salle de motricité) et les enfants sont bien intégrés dans l'atelier. M. Lucbert rappellera aux intervenants qu'aucun enfant ne doit rester inactif.*

- c. PS/ MS qui font la sieste : Les PEDT se retrouvent réduits ou complètement inexistantes selon l'heure de réveil des petits. Qu'en est-il de la facturation ?

*Pour les petits que l'on laisse dormir, car ils ont besoin de repos, la sieste fait partie du PEDT et nécessite la présence d'une surveillante. La sieste est donc facturée comme la garderie ou les autres ateliers.*

*M. Lucbert précise que la facturation se fera trimestriellement avec le détail du temps PEDT et du temps périscolaire.*

- 8- Les parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine le midi demandent à ce que l'heure de sortie soit respectée : 11h50 et 12h car le temps du repas de trouve raccourci.**

*Mme Ardillier rappelle qu'elle est seule pour préparer des petits pour la sortie. Cela prend du temps (habillage, préparation des affaires, mise en rang...). Son ATSEM est déjà en service à la cantine et vient chercher en classe les enfants qui y mangent à 11h50. Cela prend donc du temps pour les amener au portail. M. Coste rappelle que la fin de la classe est à 11h50, et malgré tous les efforts des enseignants, un laps de temps est nécessaire pour faire sortir les enfants. Ce point avait déjà été évoqué lors de la réunion de rentrée et lors des réunions avec les parents dans chaque classe.*

- 9- Temps gratuit de la garderie : les années précédentes, il y avait 1/2h de battement entre la fin de l'école et le début de la garderie payante ; cette année, ce temps est de 10 minutes. Le temps est jugé trop court pour certains parents qui doivent récupérer leurs enfants dans les 2 écoles. Peut-on modifier cela ?**

*M. Lucbert précise que les personnes employées sont occupées par les ateliers du PEDT. Mettre en place une garderie plus longue obligerait à embaucher une personne supplémentaire, ce qui augmenterait les coûts. Il rappelle également que la garderie du mercredi midi est gratuite jusqu'à 12h45.*

**Clôture de séance :**

21h25

**Date du prochain conseil d'école :**

mardi 11 mars 2014